



# Dénonciation calomnieuse: quand l'injustice vient du Parquet

Fiche pratique publié le 31/10/2014, vu 12948 fois, Auteur : [Antoine Régley Avocat Lille](#)

**Dénoncer faussement quelqu'un d'avoir commis un crime est l'une des pires injustices. Quand le Ministère Public, saisi de plaintes en dénonciations calomnieuses, ne poursuit pas, c'est une double injustice. Récit d'un dossier scandaleux.**

Etre accusé de violences ou d'agressions sexuelles est l'une des pires choses qu'un homme (ou une femme) puisse vivre.

Récemment, l'un de mes clients a été **relaxé** devant la Cour d'Appel de Douai alors qu'il était accusé d'agressions sexuelles sur mineurs. La Cour d'Appel a pris soin de préciser, dans son arrêt extrêmement motivé, **que cette relaxe n'était pas au bénéfice du doute mais parce qu'il avait été prouvé que les plaignantes avaient menti, usé de manoeuvres, fabriqué et usé de faux documents.**

La Cour infirmait donc le jugement du Tribunal Correctionnel d'Arras.

Bien que relaxé, l'honneur de cet homme était sali et bafoué. Brimades dans la rue, insultes en tout genre, sa vie est devenue un cauchemar.

Il décidait alors de déposer une plainte pour dénonciation calomnieuse, comme la loi le permet afin que son honneur soit "lavé".

Depuis presque 3 ans, aucune enquête n'est diligentée, aucune audition n'a été faite. **Bref, le Ministère Public refuse de faire suivre la plainte.**

**Il est évidemment regrettable que le Ministère Public ait mis toute son énergie pour faire condamner cet homme innocent et refuse désormais d'instruire une enquête pour lui rendre son honneur.**

Que le Ministère Public refuse de donner suite à des plaintes pour dénonciation calomnieuses dans des affaires où les personnes ont été relaxées au bénéfice du doute, se comprend.

Mais qu'il refuse de donner suite à une plainte alors que la Cour d'Appel a pris soin d'écrire que la personne poursuivie avait été victime de manipulations et autres malversations....

**Dénoncer un faux crime ou un faux délit revient à instrumentaliser la justice à des fins personnelles. C'est prendre les Magistrats et l'Institution en otage. C'est également ne faire aucune différence entre les "vraies" victimes et "fausses". C'est donc discréditer les "vraies".**

Pourquoi alors ne pas vouloir sanctionner ces personnes une fois que la justice avait reconnue cette instrumentalisation?

Est-ce parce que ce serait une manière de reconnaître ses torts et n'avoir pas su voir que la plainte était infondée?

Quel message fait passer l'Institution en ne voulant pas poursuivre ces personnes ruinant la vie d'un homme et se moquant de tous?

Ce dossier permet de comprendre la distance existant entre l'Institution et les Français. C'est aussi pour ce genre de dossier que je suis de plus en plus amoureux et passionné de mon métier.

Me Antoine Régley